

Mercredi 9 septembre 2026

Communiqué de presse – Cellule sécheresse

État de la situation de sécheresse en Wallonie

La Cellule sécheresse, regroupant les différents interlocuteurs du secteur de l'eau en Wallonie, s'est réunie ce 9 septembre sous la conduite du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) pour faire le point sur l'état des ressources en eau en Wallonie, maintenir un suivi périodique des impacts de la sécheresse dans le champ des compétences régionales (production d'eau potable, gestion de l'eau, navigation, agriculture, tourisme, forêts, etc.), et déterminer les mesures nécessaires pour y faire face.

1. Précipitations et indice de sécheresse

Depuis la réunion précédente, la Wallonie a connu plusieurs averses orageuses inégalement réparties entre le 26 août et le 7 septembre. Le maximum des précipitations a été recensé à Braives avec 45 mm, et le minimum à Rochefort avec 8 mm. Les bassins les plus déficitaires en termes de précipitations sont ceux de la Semois et du Viroin. Le mois d'août a d'ailleurs été qualifié de chaud, sec et ensoleillé par l'IRM dans son bilan météorologique. En termes de répartition géographique, on observe sur la partie occidentale de la Wallonie des précipitations inférieures à la normale avec un déficit de 20 à 70% de pluie en moins tandis que la partie orientale a connu un déficit moins important d'environ 40% de pluie en moins. Les prochains jours s'annoncent relativement sec malgré quelques périodes plus humides annoncées. Cette tendance devrait perdurer jusque fin septembre.

L'**indice sécheresse de l'IRM** traduit toujours une situation très sèche qui perdurera durant les 10 prochains jours.

2. Cours d'eau et barrages-réservoirs

En ce qui concerne les **cours d'eau navigables**, malgré un effet bénéfique des récentes pluies, la situation reste préoccupante. Les débits sont peu remontés et restent fort bas pour la saison, surtout dans le sud-ouest de la Wallonie (Viroin, Haute Lesse et Haute Meuse notamment).

Pour ce qui est des **cours d'eau non navigables**, les précipitations ont très légèrement amélioré la situation. Néanmoins, les valeurs restent toujours à l'orange à peu près partout (débits de temps de retour allant de 5 à 20 ans) indiquant des débits très faibles et une situation toujours sous surveillance.

Concernant les **barrages-réservoirs**, la situation est normale pour les barrages de la Gileppe et d'Eupen. À Nisramont, le niveau reste assez bas malgré une stabilisation depuis quelques jours. Pour le barrage de l'Eau d'Heure et de la Plate-Taille, la situation est sous contrôle. Au barrage du Ry de Rome, la situation est relativement basse et toujours sous surveillance.

3. Eaux souterraines

Les nappes aquifères poursuivent leur phase de vidange avec une situation toujours contrastée, y compris au sein même des masses d'eau. Elles présentent globalement des niveaux inférieurs aux normales de saison. Si certaines restent dans la continuité des années sèches observées entre 2019 et 2023, d'autres atteignent des niveaux plus faibles encore, en particulier dans les calcaires et grès du Condroz et la Calestienne-Famenne.

4. Risques d'incendies en milieu naturel

Le risque d'incendie est actuellement faible en milieux forestiers. En milieux ouverts, il augmentera progressivement jusqu'au 16 septembre avant de redescendre. Malgré une météo plus variable, le risque persiste dû au manque de précipitations. Il convient de continuer à respecter les mesures de prudence et les interdictions prises par des arrêtés de police des différentes provinces wallonnes (les liens vers ces arrêtés sont repris dans [l'actualité du site Wallonie.be](#)).

5. Pêche

L'interdiction temporaire de la pêche (prise le 18 juillet dernier) a été levée le 2 septembre. Toutefois, les sociétés de pêche ont la possibilité de garder leurs parcours fermés selon l'état de la situation sur le terrain. A noter que la pêche est toujours autorisée dans les grands fleuves, canaux et lacs autorisés, tels que la Meuse, la Sambre et les Lacs de l'Eau d'Heure.

6. Navigation

Les premières restrictions à la navigation entrées en vigueur depuis le 1^{er} juillet sont toujours d'application et imposent un regroupement des bateaux aux écluses avec un délai d'attente de maximum 1 heure sur toutes les voies d'eau pour les navires marchands. Le temps d'attente a été adapté pour les bateaux de plaisance. Pour les ouvrages qui fonctionnent en H24, les manœuvres nocturnes sont suspendues, à l'exception d'Ampsin et d'Ivoz. Le tirant d'eau n'est plus limité sur la Sambre depuis le 26/08. La navigation est toujours interrompue sur le Canal du Centre Historique.

En ce qui concerne la navigation en kayak, celle-ci est toujours fermée.

7. Baignade

Pour les **zones de baignade autorisées**, tous les sites sont ouverts sauf à Robertville et Bütgenbach. En effet, à la suite de l'incendie dans les Hautes Fagnes, des analyses sont menées pour écarter tout risque de pollution éventuelle lié à l'incendie.

8. Production et distribution d'eau

Les pluies récentes et la diminution des températures ont conduit à une stabilisation des consommations. Toutefois, la situation reste préoccupante et les prévisions météorologiques indiquant une tendance sèche n'annoncent pas une amélioration rapide. Les distributeurs d'eau continuent à tout mettre en œuvre pour assurer la continuité de l'alimentation en eau

en toutes circonstances et, afin de limiter au maximum tout risque, invitent les communes, les entreprises et les citoyens à une consommation responsable de l'eau.

En ce qui concerne l'Inasep, la situation est relativement stable. Cependant, les communes de Beauraing, Philippeville, Houyet restent sous surveillance.

Pour VIVAQUA, les pluies et la baisse des températures ont permis de temporiser la situation. Toutefois, le débit de la Meuse à Tailfer reste bas (21m³/s) et proche du seuil des 19m³/s, ce qui constituerait une limitation significative de la production de l'usine de Tailfer. Les deux captages de réserve sont donc toujours en service.

A ce jour, **16 communes** ont pris des **arrêtés de restriction d'usage de l'eau** (Bouillon, Léglise, Rochefort, Saint-Hubert, Trois Ponts, Vresse-sur-Semois, Tenneville, Rouvroy, Chimay, Theux, Stoumont, Chiny, Libin, Gedinne, Libramont et Attert). Les restrictions pour les communes de Manhay, Mettet, Anhée, Onhaye, Fosses-la-Ville ont été levées.

Les communes de la zone desservie par le barrage de Nisramont (à savoir Bastogne, Fauvillers, Martelange, Wellin, Rendeux, Houffalize, La Roche, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Marche-en-Famenne, Tellin, Habay, Libramont, Nassogne) restent placées sous surveillance par la SWDE. Les messages à l'attention de la population pour recommander un usage raisonnable de l'eau sont maintenus dans les communications des autorités locales et des distributeurs.

Outre les communes desservies par le barrage de Nisramont, d'autres localités wallonnes font l'objet de surveillance et de rappels des usages raisonnables de l'eau : Tournai, Pecq, Celles, Rumes, Antoing, Estaimpuis, Nassogne, Libramont, Burg-Reuland, Vielsalm, Houyet, Jalhay, Philippeville et Beauraing.

La surveillance reste de mise pour les communes de l'AIEM (Eaux de la Moline - soit Mettet, Anhée, Onhaye, Fosses-la-Ville, celles de l'AIEC (Eaux du Condroz - soit Ciney, Hamois, Havelange, Hotton et Somme-Leuze).

9. Agriculture

De nombreuses communes introduisent des demandes pour reconnaissance pour calamités agricoles liées à la sécheresse. Les dégâts sont principalement liés aux prairies de maïs.

10. Centrales hydro-électriques et prélèvements (pompage saisonnier)

La mesure d'interdiction de l'exploitation des **centrales hydro-électriques** (à l'exception de celles exploitées sur les grands barrages) qui avait été prise le 18 juillet est toujours d'application.

Tout **prélèvement saisonnier** à partir de la voie publique est interdit. Et tout prélèvement saisonnier dans un cours d'eau, sous condition de respecter le droit de riveraineté, doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du gestionnaire du cours d'eau.

11. Conclusions

Compte-tenu de la sécheresse qui persiste sur le territoire, il convient de rester vigilant et de maintenir un suivi rapproché de la situation. Aussi, le CORTEX poursuivra un monitoring et convoquera à nouveau la Cellule sécheresse afin de réaliser un nouvel état des lieux le mardi 22 septembre à 14h00. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise sécheresse
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE

Liens utiles :

- Page consacrée au risque de sécheresse : conseils et bons réflexes, explications sur les mesures/interdictions, outils/applis, FAQ, contacts utiles en cas d'urgence ainsi que les démarches en lien avec la sécheresse.
- Retrouvez l'intégralité des communiqués de presse relatifs aux réunions de la cellule d'expertise sécheresse sur le site du CORTEX.